

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	29 mars 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	29 mars 2019	En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 49

Séance du jeudi 4 avril 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi quatre avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heure trente, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER (a quitté la séance à 20 H 30 et à donner procuration à M. Richard ZEIGER), M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludvine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET,
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAIN,
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Richard ZEIGER (à partir de 20 h 30)
M. Thierry LEAU, procuration à M. Patrick CHASSERY,
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Serge BLOUET,
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC,
M. Bernard DUGOURGEOT, procuration à M. Alain PETER,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Monique MERCIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : budget principal – exercice 2019

Objet : budget principal – exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

Vu la loi n° 92-126 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 11 février 2019,

Le budget primitif 2019 du budget principal de la CCJ s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 263 619.23	10 263 619.23
INVESTISSEMENT	5 548 780.83 €	5 548 780.83 €
TOTAL	15 812 400.06 €	15 812 400.06 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

Considérant que ce budget intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que la subvention d'équilibre à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien,

Considérant que les résultats de l'exercice 2018 ont été repris au budget principal 2019 suite à l'adoption du compte administratif 2018 et à l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

Considérant que ce budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 27 mars 2019,

Considérant que ce budget a été soumis au bureau communautaire et au conseil des maires, le 27 mars 2019,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 39

CONTRE : 3 (Mmes BALLANTIER et Mrs BOURRAS et COURTAT)

ABSTENTIONS : 7 (Mmes BLANC, FARO, et Mrs LEAU, CHASSERY, DUGOURGEOT, PETER, PERREAU)

- **APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal de la CCJ pour l'exercice 2019 tel qu'il est présenté,

- **APPROUVE** les subventions d'équilibre 2019 aux budgets annexes suivants :

.Budget piscine intercommunale : 628 440,00 €

.Budget ZAE : 27 200,00 €

.Budget aire d'accueil des gens du voyage : 89 430,00 €

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 161 000 € pour l'année 2019 à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien.

- **CHARGE** le président ou son représentant de toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019